

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Boite_035_B | Autour de l'Histoire de la folie \[B\]](#)[Collection](#)[Boite_035_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle. Item](#)[\[Dialogues touchant le pouvoir des sorcières et de la punition qu'elles méritent - suite\]](#)

[Dialogues touchant le pouvoir des sorcières et de la punition qu'elles méritent - suite]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb035_B_f0065

SourceBoite_035_B-2-chem | Sorcellerie au XVIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées

- [Erastus, Thomas](#)
- [Moïse](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 15/01/2021 Dernière modification le 23/04/2021

(cont.) "Il faut avoir montré suffisamment que les concubines doivent être punies non pas pour le chou qui elles font ou qu'elles veulent faire : que pour leur faiblesse et insuffisance de l'obéissance de J. - Itens pour l'application contrariaux avec le Nichil.

la jurisdiction du h.

Furnier: "Cela n'est pas criminel devant le siège judiciaire du h., car qui usurpe de nous qui ne nous détourne souvent de Q."

Ernoulds : Et plus distinguer

- "eure qui pilleuk pr'm pravenu"
- (comme saint Pie)
- "eure qui de leur bon gré sans appréhension d'aucun danger, n'ont en erreur ni en maladie, renoncent et fourbent aux pieds Ce vrai Dieu, et la religion chrétienne."

coup. Pe', au nom du mystère de Moïse, il faut le condamner.

BnF
MSS

Furnier "Tu veux de remettre sur le réputation de Moïse"

Ernoulds : "Nulle!", car cette police

a beaucoup de choses qui ne conviennent
à notre temps, ni en Europe où on habite.
C'est, je maintiens que le crime, concernant
le moeuvre, n'aurait dû être de mort par noyse
mais il a été réprimé par l'assemblée de mort. Il faut
que le magistrat soit châtier du crime que il y ait
que pour réprimer.